



La Communauté de Communes des Aspres

Rapport Annuel

sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

Année 2020



Sommaire

• Présentation de la Communauté de Communes des Aspres	3
• Compétences de la Communauté de Communes des Aspres	4
• La collecte : Organisation et Moyens	
• L'organisation de la collecte	6
• Les déchets collectés	7
• La collecte du verre	9
• La collecte des encombrants	12
• Les moyens de la collecte	13
• La collecte en chiffre	15
• Le Programme Local de Prévention des déchets	16
• Le compostage individuel	16
• Le compostage partagé	17
• La collecte Textiles	18
• L'éco-exemplarité	19
• Les Déchèteries	
• Principes	20
• Déchets acceptés et horaires d'ouverture	21
• Les moyens de la collecte et de la réception des déchets	22
• La gestion, l'évacuation, et le traitement des déchets	22
• Une gestion plus approfondie de déchets spécifiques	23
• Les apports et enlèvements en déchèterie	23
• Indicateurs financiers : les coûts du service public	31
• Bilan de l'année et perspectives futures	34

Présentation de

Communauté de Communes des Aspres

La Communauté de Communes des Aspres est composée de 19 communes et regroupe 22049 habitants pour une superficie de 232 km².



Communes	Superficie en Km ²	Population INSEE 2020
Banyuls Dels Aspres	10,53	1 287
Brouilla	7,83	1 516
Caixas	28,11	139
Calmeilles	13,22	59
Camélas	12,72	475
Castelnou	19,28	310
Fourques	9,40	1 315
Llauro	8,34	319
Montauriol	11,10	254
Oms	18,90	339
Passa	13,47	889
Ste Colombe	4,7	157
St Jean Lasseille	2,9	1 558
Terrats	7,32	690
Thuir	19,90	7 925
Tordères	9,91	179
Tresserre	11,21	1 088
Trouillas	17	2 147
Villemolaque	6	1 403
TOTAL	232	22 049

Compétences exercées par la Communauté de Communes des Aspres

La Communauté de Communes des Aspres assure entre autres la compétence
COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS depuis 2003.

► Compétences Collecte - gestion & prévention déchets

• Elle regroupe les opérations suivantes :

- ▶ Collecte des ordures ménagères
- ▶ Collecte des déchets ménagers recyclables
- ▶ Collecte des encombrants
- ▶ Gestion des déchèteries de Thuir et Trouillas
- ▶ Implantation des colonnes à verre
- ▶ Maintenance et lavage des containers
(bacs cassés, cuves cassées, nouvelles dotations...)
- ▶ Prévention déchets
(composteurs, animations, communications, diagnostics déchets...)



• La mise en oeuvre et le fonctionnement de ces différentes tâches sont financés par la :

- ▶ **TEOM** (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) payée par les ménages. Le taux de TEOM est voté par le conseil communautaire chaque année. Il s'applique à la valeur locative des logements.

▶ **Redevance Spéciale**

La réglementation en vigueur prévoit l'institution d'une **Redevance Spéciale (RS)** pour les producteurs de « déchets non issus des ménages », dont le volume excède 1000l/semaine, ainsi que pour tout établissement et activité exonérés du paiement de la T.E.O.M. Dans ce dernier cas, les producteurs de déchets sont obligatoirement assujettis à la RS dès le premier litre de déchets collectés.

La RS est établie en vertu du service rendu, par application des coûts directs (coût horaire de collecte) et du volume des déchets produits (coût de traitement).

Un travail de communication et de suivi continue à être mené auprès des professionnels afin d'améliorer la gestion de leurs déchets.

L'augmentation des coûts de traitement (dès 2020 et pour les années à venir) vient accroître, pour les professionnels, la nécessité de rechercher des leviers d'optimisation afin de gérer de façon plus optimale les déchets produits (tout en évitant d'en produire au travers de politiques de prévention).

▶ **Recettes diverses**

Facturations des apports professionnels en déchèterie, rachats de matériaux (fer/ carton), soutiens éco-organismes (DEEE, mobiliers..)

Pour rappel, le traitement des principaux flux est transféré au SYDETOM66 (www.sydetom66.fr).

Les Ordures Ménagères et les Emballages Ménagers Recyclables sont traités sur l'usine d'incinération et le centre de tri de Calce.

La Collecte Organisation et Moyens

1.) L'organisation de la collecte

A.) Le mode de collecte des Ordures Ménagères et déchets recyclables :

Au sein de notre Communauté, nous avons opté pour une collecte sélective plus proche des problématiques environnementales.
 Les bacs jaunes et les bacs verts font donc l'objet de tournées spécifiques.

Deux modes de collecte sont aujourd'hui en place et correspondent aux choix faits par les élus de chaque Commune :



- ▶ Une collecte des bacs individuels en porte à porte (en totalité ou partiellement sur **9 communes**)
- ▶ Une collecte des bacs collectifs au niveau de points de regroupement (sur **10 communes** + Thuir Centre : Caixas-Calmeilles-Camélas-Castelnou-Llauro-Montauriol-Oms-Ste Colombe-Terrats-Tordères).



• La collecte est organisée par équipes de trois agents :

- 1 chauffeur
- 2 ripeurs

Quelques tournées, de par leur longueur et la faible densité des bacs à collecter, sont effectuées par 2 agents (tournées dites de « montagne » et tournées des mas).

• Réduction des fréquences de collecte : vers une meilleure maîtrise des coûts et une politique déchets renforcée :

Le 23 novembre 2015, les fréquences de collecte ont été réduites et les méthodes de travail ont été repensées. La réorganisation des tournées s'est basée sur une bonne connaissance du terrain de la part des agents et sur une large concertation.

• Planning de collecte :

	Bacs Vert OM	Bacs Jaune CS	
		Semaines Paires	Semaines Impaires
Banyuls Dels Aspres	vendredi	mercredi	
Brouilla	lundi	mercredi	
Caixas	mardi - vendredi	jeudi	mercredi
Calmeilles	mardi - vendredi	jeudi	mercredi
Camélas	mardi - vendredi	jeudi	mercredi
Castelnou	mardi - vendredi	jeudi	mercredi
Auxineill (Castelnou)	mardi	jeudi	
Fourques	mardi		jeudi
Llauro	mardi - vendredi	jeudi	mercredi
Montauriol	mardi - vendredi	jeudi	mercredi
Oms	mardi - vendredi	jeudi	mercredi
Passa	mardi		jeudi
Ste Colombe	lundi - vendredi	mercredi	mercredi

St Jean Lasseille	lundi		
Terrats	lundi - vendredi	mercredi	
Thuir	Selon zonages définis		
Tordères	mardi - vendredi	jeudi	mercredi
Tresserre	samedi	jeudi	
Nidolères (Tresserre)	lundi	jeudi	
Trouillas	lundi	mercredi	
Villemolaque	mardi		jeudi
Tournée des Mas	jeudi	jeudi	

B.) Les déchets collectés au plus près des habitants

1) Les ordures ménagères résiduelles (bac vert)

Ce sont les déchets qui proviennent de la préparation des aliments et du nettoyage des habitations et bureaux (balayures et résidus divers).

En outre les bacs verts acceptent les épluchures de fruits et de légumes, les restes de repas, les filtres et marc de café, les sachets de thé et d'infusion, les coquilles d'œufs, les mouchoirs en papier, les papiers essuie-tout, les papiers salis ou mouillés, les fleurs et plantes fanées d'appartement, etc.....

Néanmoins, les déchets putrescibles par nature sont **valorisables en compost** ; c'est la raison pour laquelle des composteurs individuels ou partagés doivent être mis en place afin d'alléger la production des ordures ménagères résiduelles. Des composteurs sont ainsi proposés aux habitants.

Les déchets valorisables (hors Emballages Ménagers Recyclables) doivent être apportés en déchèteries.



2) Les Emballages Ménagers Recyclables (bac jaune)

NE PAS LAVER LES EMBALLAGES

PAPIERS

EMBALLAGES PLASTIQUE

EMBALLAGES CARTON

EMBALLAGES ACIER / ALUMINIUM

En vrac, vidés et écrasés

Tous les emballages se trient dans les poubelles jaunes

Trier n'a jamais été aussi simple !

• **Tous les emballages et les papiers se trient dans le bac jaune.**

• Inutile de les laver, il suffit de bien les vider !

• **Les emballages doivent être jetés en vrac dans le bac jaune et non emboîtés les uns dans les autres.**

• Pour un gain de place : les bouteilles peuvent être écrasées et les cartons pliés.

Trier c'est bien, bien trier c'est mieux !

Les objets, les emballages emboîtés, les sacs d'ordures ménagères et les emballages jetés dans des sacs plastiques ne seront pas recyclés mais acheminés à l'usine d'incinération !



• **Bon à savoir :** Actuellement 30% de la collecte de nos poubelles jaunes est régulièrement refusée au Centre de Tri.



Une communication soutenue pour une meilleure gestion de nos déchets :

La Communauté de Communes des Aspres mène différentes actions pour la gestion & la prévention des déchets sur son territoire.

Depuis le 4^{ème} trimestre 2016, la Communauté de Communes des Aspres fait appel à des équipes d'ambassadeurs du tri (principalement des volontaires en service civique).

Leurs missions consistent à aller à la rencontre des administrés, des collectivités, des institutions et des professionnels pour les sensibiliser aux gestes éco-citoyens mais également à participer et à réaliser des animations sur le territoire.

Bien que la continuité des missions reste complexe à maintenir, ce travail a permis de mettre en place de nombreuses opérations et actions de prévention à destination de tous les publics.



Principales actions menées et développées sur notre territoire par notre service de prévention :



• Porte à porte

Objectifs : Communiquer au plus près des habitants et des professionnels de notre territoire

• Animations & Opérations de communications spécifiques

Objectifs : sensibiliser les publics de tout âge au travers de moyens ludiques.

• Sensibilisations/ formations à la gestion des déchets auprès des professionnels, des enfants, des personnes âgées...

Objectifs : Sensibiliser à une meilleure gestion des déchets et inciter à des gestes plus vertueux.

• Développer le compostage individuel et partagé.

Objectifs : Inciter au tri à la source des bio-déchets, déployer de nouveaux sites de composteurs partagés et en assurer le suivi.

Organiser des opérations de distribution gratuite de compost.

Préparer le tri à la source des bio-déchets qui deviendra applicable sur tout le territoire national.

• Diagnostic bacs de regroupement

Objectifs : Déployer des volumes supplémentaires sur le flux EMR, remplacer des bacs HS, optimiser le parc existant.

• Diagnostic colonnes à verre

Objectifs : optimiser le parc existant et accroître les ratios verre sur notre territoire.

Cet axe est un levier majeur dans la réduction de la production des Ordures Ménagères.

• Contrôle de la qualité du tri

Objectifs : traiter les incidents de tri qui sont remontés par les équipes de collecte.

Contrôler les bacs individuels et collectifs



3.) La collecte du verre

Notre collectivité est responsable de l'organisation des points de collecte sur le territoire. Les colonnes sont propriété de la Communauté de Communes des Aspres. La collecte est quant à elle gérée par le Sydetom66 qui fait vider les colonnes selon une périodicité établie, ou sur demande des communes. Dans le cadre du programme local de prévention des déchets, la Communauté de Communes des Aspres tend à détourner toujours davantage les flux de déchets n'étant pas destinés aux poubelles d'ordures ménagères.

Dans cette optique les déchets de type « verre » représentent un levier d'action majeur.

Dans notre département, le parc de **3245 colonnes** à verre mis à la disposition de la population permanente et saisonnière, a permis de recycler en 2020 : **36,06 kg/hab./an**, un chiffre encourageant mais qui laisse encore une marge de progression importante. Afin de permettre un maillage toujours plus important de notre territoire de nouvelles colonnes à verre sont déployées chaque année, permettant ainsi d'optimiser le captage de ce flux. De plus les colonnes désuètes ou trop petites sont remplacées. Ce travail est primordial et permet de faire évoluer positivement les ratios de collecte du Verre.

En 2020, **148 colonnes** étaient en place sur notre territoire.

- **8 nouvelles colonnes** ont été déployées suite à un diagnostic verre ou à des demandes spécifiques (renforts de points existants préconisés par le collecteur, demande de communes...)
- **6 colonnes HS** ont été remplacées.

• Le diagnostic verre : un véritable outil de prévention :

Fin 2018, les services techniques ont entrepris un nouveau diagnostic verre sur le territoire des Aspres. Le pilotage est assuré par notre ambassadeur du tri et de prévention (ADTP). Cette démarche est réalisée conjointement avec les élus et agents municipaux des communes.

Ce diagnostic se déroule en plusieurs étapes :

- 1) Repérage des colonnes existantes et information sur leurs rendements.
- 2) Rencontre des élus et agents communaux.
- 3) Propositions d'optimisation du parc de colonnes à verre sur la commune.
- 4) Validation des propositions par le collecteur Vial (prestataire du Sydetom66).
- 5) Validation du diagnostic final par la commune.
- 6) Déploiement et /ou déplacement des colonnes ciblées.

Les communes de St Jean Lasseille, Fourques, Villemolaque et Banyuls des Aspres ont d'ores et déjà participé à ce diagnostic, qui s'étendra à la totalité de la Communauté de Communes.

Une communication spécifique est ensuite déployée sur chaque commune afin d'informer la population des changements opérés (exemples de visuels ci-contre).



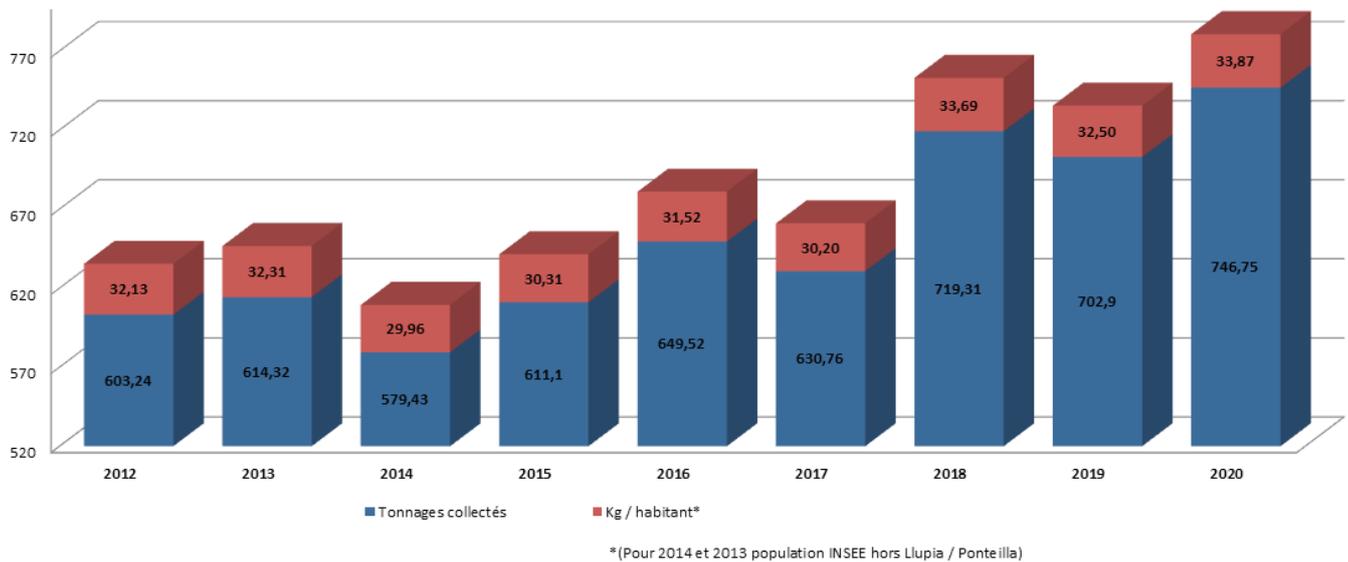
Envoyé en préfecture le 21/06/2021
Reçu en préfecture le 21/06/2021
Affiché le _____
ID : 066-246600449-20210617-85_21_RPQS_DECH-DE



Evolution du tonnage de la Collecte du verre

Réf PO 2020 : 36,06 Kg/ hab
 Réf CC Roussillon Conflent 2020 : 32,36 Kg/hab
 Réf CC Vallespir 2020 : 38,58 Kg/ hab

(en Tonnes)



*(Pour 2014 et 2013 population INSEE hors Llupia / Ponteilla)

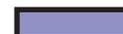
- ▶ En 2020 nous constatons une hausse de 4,2 % de la production Kg/hab de verre, par rapport à 2019
- ▶ La Communauté de Communes des Aspres affiche un taux de captage de **33,87 Kg/hab** en 2020.
- ▶ Ce ratio reste en dessous de la performance du département qui est de 36,06 kg/ hab.
- ▶ Le MODECOM réalisé en 2015 par le Sydetom66 indique que les déchets de verre représentent encore 7,31 % des Ordures Ménagères Résiduelles soit 23,61 kg/hab./an.

• Tonnages verre par commune et évolution du ratio Kg/hab

Communes	Tonnages collectés	Pop Insee 2020	Kg/hab 2020	Evolution Kg/hab 2019-2020(en %)
Banyuls-dels-Aspres	52,355	1287	40,68	29,3
Brouilla	51,193	1516	33,77	10,5
Caixas	7,886	139	56,73	-5,9
Calmeilles	4,057	59	68,76	-9,8
Camelas	22,361	475	47,08	16,9
Castelnou	25,395	310	81,92	36,9
Fourques	41,672	1315	31,69	29,5
Llauro	17,307	319	54,25	21,5
Montauriol	13,098	254	51,57	14,4
Oms	14,070	339	41,50	1,3
Passa	30,587	889	34,41	4,7
Sainte-Colombe-de-la-Commanderie	13,936	157	88,76	16,6
Saint-Jean-Lasseille	39,608	1558	25,42	1,9
Terrats	24,147	690	35,00	-15,6
Thuir	184,910	7925	23,33	-0,9
Déchèterie de Thuir	37,534			
Tordères	6,312	179	35,26	-13,5
Tresserre	35,350	1088	32,49	11,6
Trouillas	63,170	2147	29,42	2,8
Déchèterie de Trouillas	27,582			
Villemolaque	34,220	1403	24,39	-12,9
TOTAL	746,750	22 049	33,87	4,2

 Ratios Kg/hab au dessus de la moyenne départementale

 Ratios Kg/hab au dessous de la moyenne départementale

 Evolution des ratios N / N-1 en hausse

• Quelques chiffres pour situer nos performances :

Moyenne départementale 2020 : **36,06 kg/ hab/ an**

9 communes de notre territoire sont au-dessus de la moyenne départementale (kg/hab/an), soit plus de la moitié.

• Interprétation des données :

13 communes sur 19 ont vu leur ratio kg/hab augmenter entre 2019 et 2020 (contre 6 en 2019).

Le taux de captage du flux verre a ainsi augmenté de 4,2 % en l'espace d'une année.

De grandes différences de ratios peuvent être observées sur la donnée « Kg/hab ».

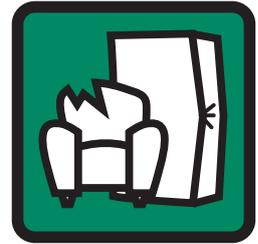
Ces écarts peuvent s'expliquer par le fait que :

- ▶ Certaines communes ont des colonnes disposées sur des points de passages importants et stratégiques d'où des taux de captage considérables conduisant à des ratios Kg/hab élevés (c'est notamment le cas pour les communes les moins peuplées de notre territoire).
- ▶ Certains tonnages communaux sont captés et comptabilisés sur des colonnes d'autres villages. C'est par exemple le cas pour les communes proches des déchèteries.
De ce fait les tonnages apportés par ces riverains seront comptabilisés en déchèterie (Thuir ou Trouillas) et non pas sur leur commune de résidence

4) La collecte des encombrants (à destination des déchèteries)

• Qu'est-ce qu'un encombrant ?

Les encombrants sont des déchets provenant des ménages mais ne rentrant pas dans la catégorie des putrescibles, fermentescibles, inertes, toxiques, explosifs, etc... Ils se caractérisent surtout, par leur volume encombrant ne rentrant pas dans un véhicule. Par exemple sont exclus : fers à repasser, petits électroménagers, chaises, étendoirs, carrelages, parquets, plantes en plastique, véhicules hors d'usage ... (ces déchets feront l'objet d'un apport volontaire en déchèterie).



► Bon à savoir :

La notion de «**1 pour 1**» définit l'obligation des distributeurs de reprendre un appareil usagé pour l'achat d'un produit équivalent neuf.

Cette notion est établie dans **l'article R543-180 du code de l'environnement** : «En cas de vente d'un équipement électrique ou électronique ménager, le distributeur, **y compris en cas de vente à distance**, reprend gratuitement ou fait reprendre gratuitement pour son compte les équipements électriques et électroniques usagés dont le consommateur se défait, dans la limite de la quantité et du type d'équipement vendu.»

Sont interdits des encombrants de manière non exhaustive

- Les pneus
- Les matières dangereuses, bouteilles de gaz



PNEUS



MATIÈRE DANGEREUSES



BOUTEILLES DE GAZ

Déchets pour lesquels les détenteurs doivent s'adresser à des filières spécifiques.

Sont également interdits :

Les déchets toxiques, corrosifs, polluants, les déblais, gravats et décombres, les sacs et le vrac.



GRAVATS INERTES



DECHETS TOXIQUES

• Tableau récapitulatif du nombre de demandes d'encombrants par commune :

Communes	Demandes 2020	Demandes 2019
Banyuls Dels Aspres	86	102
Brouilla	120	177
Caixas	5	4
Calmeilles	2	1
Camelas	2	7
Castelnou	0	2
Fourques	43	53
Llauro	10	20
Montauriol	10	15
Oms	31	49
Passa	25	28
Saint Jean Lasseille	81	129
Sainte Colombe	0	4
Terrats	41	36
Thuir (Hors Centre et HLM)	165	304
Tordères	5	10
Tresserre	50	61
Trouillas	100	112
Villemolaque	52	65
TOTAL	828	1179

828 demandes ont été traitées en 2020 contre 1179 en 2019.

La période COVID a impacté fortement ce service (service suspendu lors du 1^{er} confinement puis reprise avec des demandes très importantes).

II.) Les moyens de la collecte

Mis à part le verre dont la collecte est gérée par le Sydetom66, tous les autres déchets ménagers et assimilés sont pris en charge par la Communauté de Communes qui dispose pour cela des moyens suivants :

• Personnel :

• 21 agents dont :

- 1 Directeur des Services Techniques (temps partagé avec d'autres fonctions)
- 1 responsable gestion & prévention déchets
- 1 responsable collecte (temps partagé avec d'autres fonctions)
- 1 coordinateur collecte
- 1 agent d'accueil
- 10 chauffeurs dont 1 encadrant de proximité
- 5 ripeurs
- 1 mécanicien (atelier mécanique – ensemble du parc véhicule)

A titre occasionnel et afin de renforcer les équipes de collecte, d'autres agents techniques sont amenés à intervenir sur ce service.

• Véhicules :

• 6 camions-bennes

• 1 poly-benne

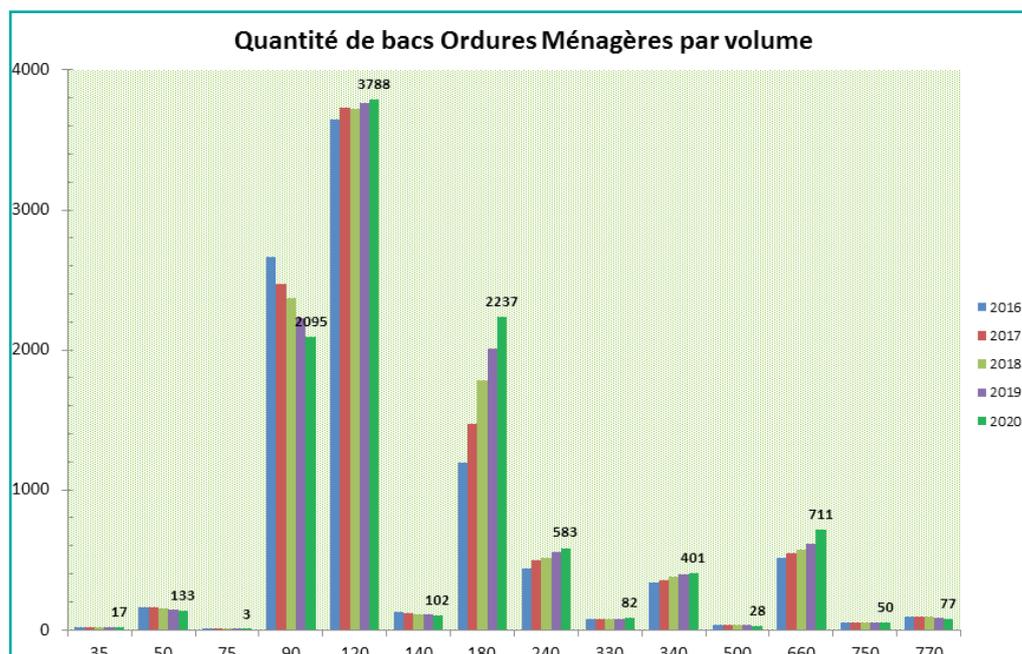
dédié à de multiples tâches (service des encombrants, transports des bacs poubelles HS, du container chaise, lavage containers, ...).

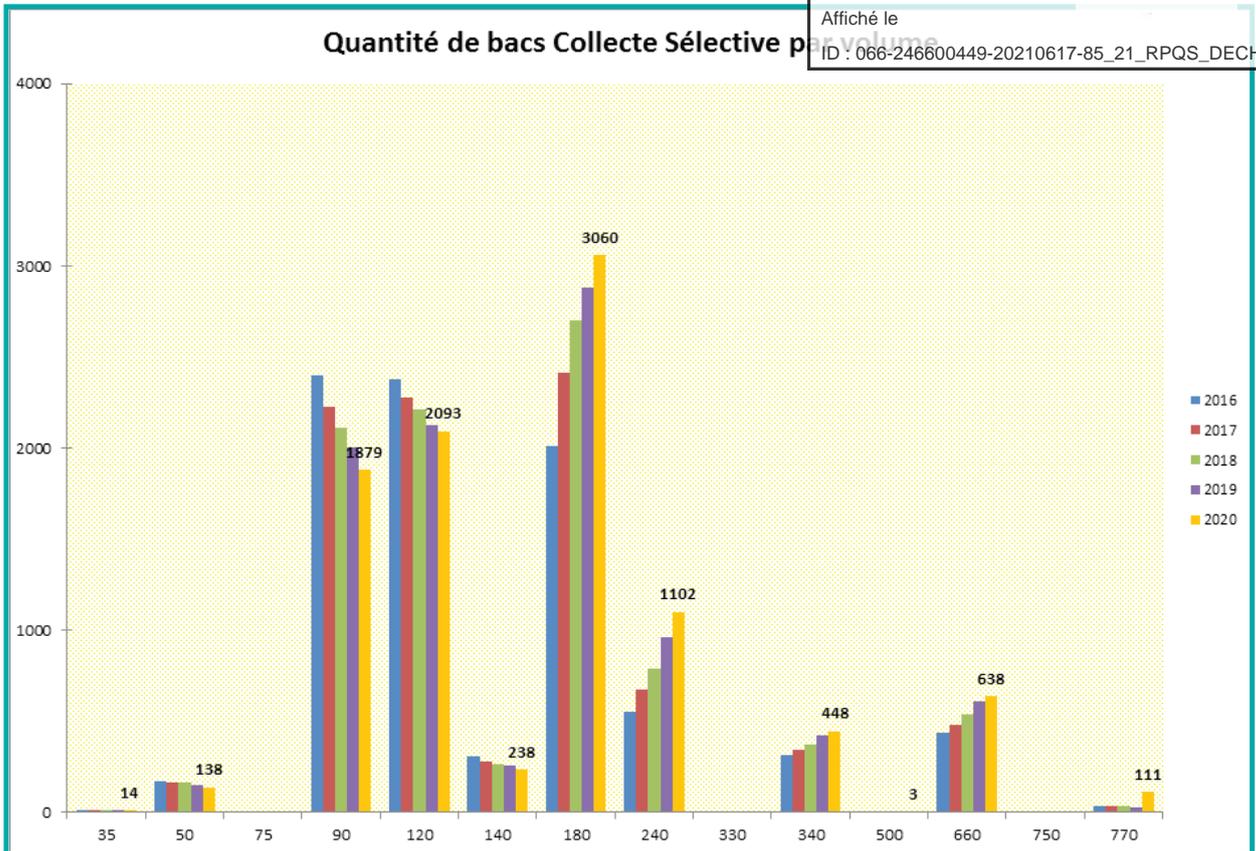


• Parc containers :

• **10307 bacs Ordures Ménagères** dont 9441 individuels (<500 L) et 866 collectifs. Ce qui représente un volume total de 1950 m³.

• **9724 bacs Collecte Sélective** dont 8972 individuels (<500 L) et 752 collectifs. Ce qui représente un volume total de 1936 m³.



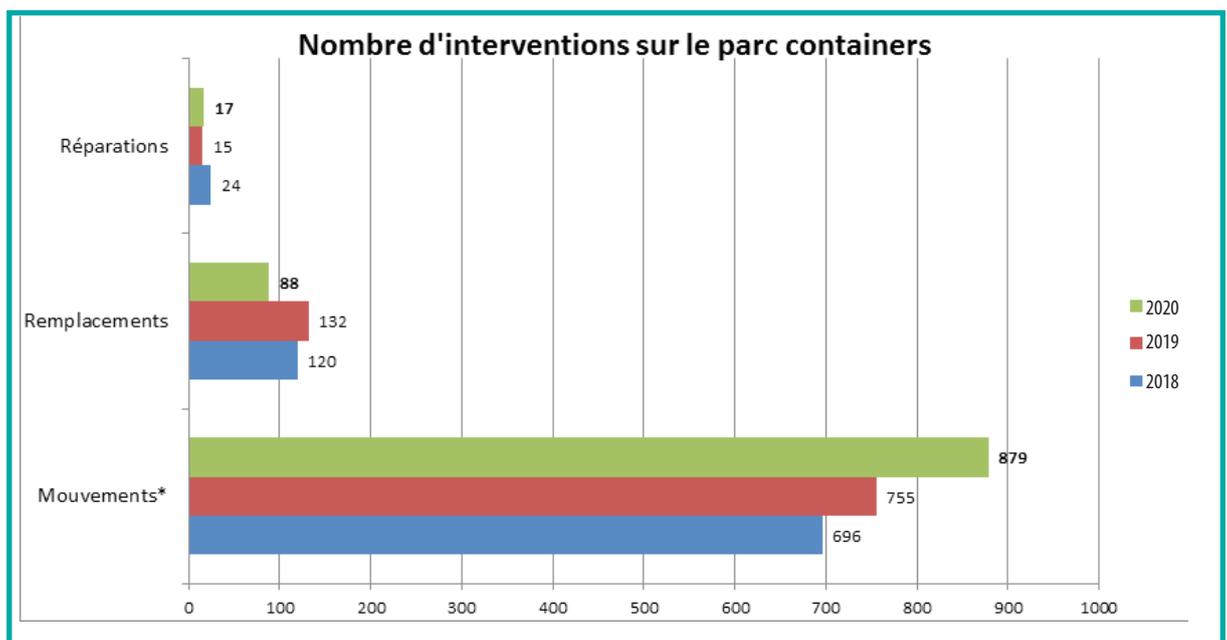


• Une maintenance en régie du parc containers

Afin d'optimiser la collecte de ses déchets en préservant ses containers en bon état, la Communauté de Communes des Aspres a repris, en 2011, la maintenance et le renouvellement de son parc en régie. En 2020, les mouvements, remplacements et réparations de bacs ont représenté 984 interventions sur le terrain. La période COVID a impacté fortement ce service (service suspendu lors du 1er confinement puis reprise avec des demandes très importantes).

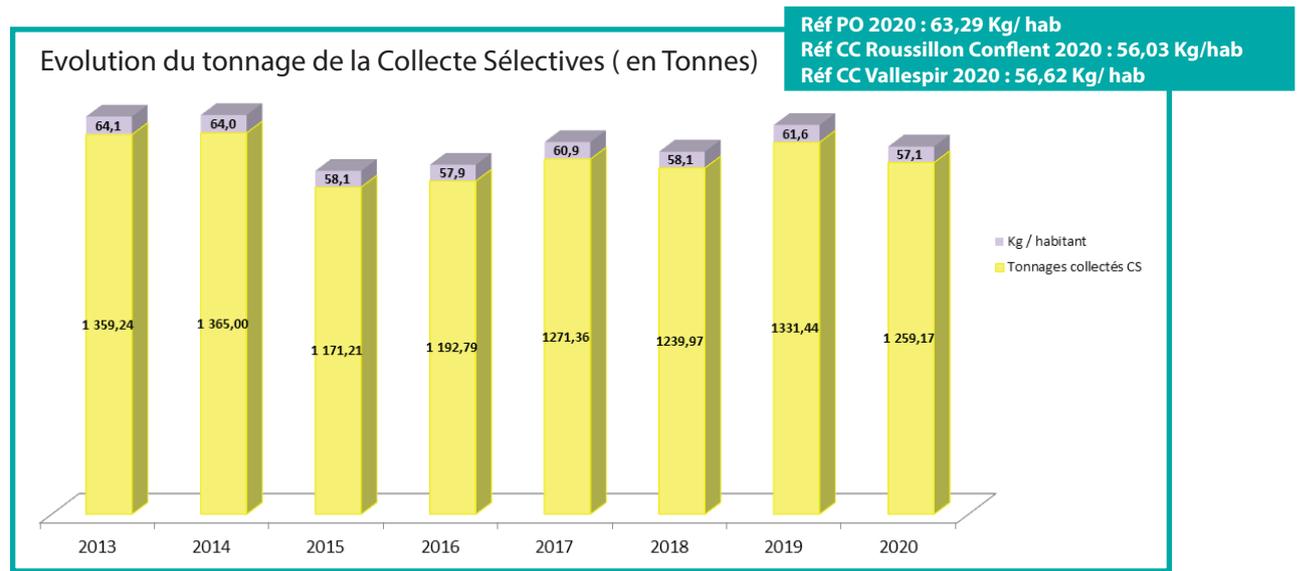
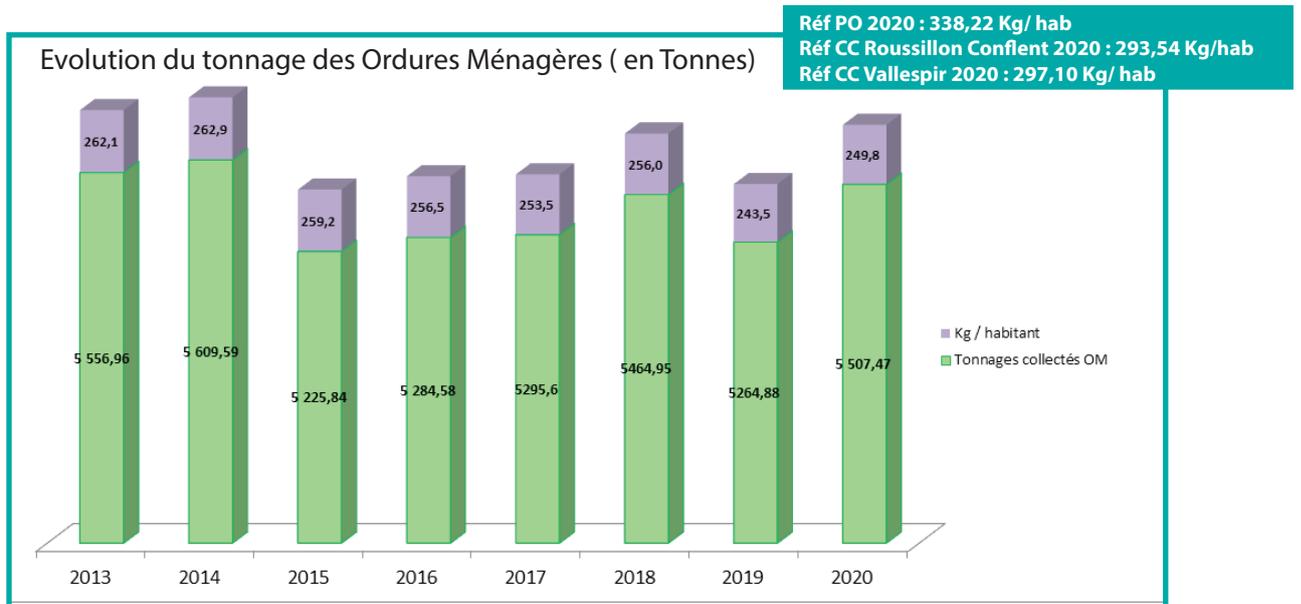
A cette maintenance est venu se greffer un service de lavage des bacs collectifs effectué par les agents de la Communauté.

Des tournées annuelles sont ainsi organisées : principalement en Été et en Automne.



* Mouvements : cette famille d'intervention correspond aux nouvelles dotations, aux échanges de litrages et aux retraits de bacs.

La Collecte des déchets en chiffres:



Production totale (OM + CS) en Kg/ Hab*									
2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	
329,1	326,2	326,8	317,3	314,4	314,4	314,1	305,0	306,9	
Performance de tri (Kg/hab CS ÷ Total Kg/hab)*									
19,82 %	19,65 %	19,57 %	18,31%	18,42%	19,37%	18,49%	20,18%	18,61%	

* population INSEE incluant Ponteilla (jusqu'au 01/02/2013) et Llupia (jusqu'au 1er janvier 2015).

Les efforts et performances de tri impactés par la crise sanitaire du COVID-19 :

En 2020 nous constatons une diminution de 6,7 % de la production Kg/hab d'Ordures Ménagères et d'Emballages Ménagers recyclables, par rapport à 2012.

► **Cependant les performances de tri enregistrées en 2020 ont diminué par rapport à 2019.**

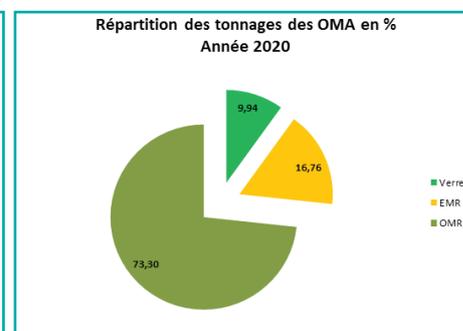
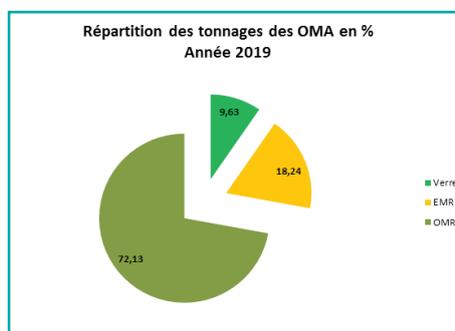
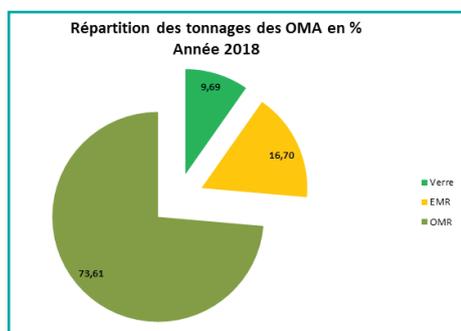
Le 1^{er} confinement a entraîné une fermeture temporaire du centre de tri de Calce et des déchèteries, avec pour conséquence directe l'augmentation de la production des Ordures Ménagères et des déchets issus de «ménages de printemps».

Les performances de tri du département sont quant à elle évaluées à 15,8 % en 2020.

► **Le Sydetom66 assure le traitement des flux OM et CS.**
 En 2020 le coût de la tonne incinérée s'élève à 150 €.

► **En 2019, 69 355 Km ont été parcourus sur les tournées OM et CS (information non exploitable pour 2020)**

TAUX DE DÉTOURNEMENT Total tonnes déchets recyclables collectés (EMR + Verre) x100 Total tonnes déchets collectées (OMR+EMR+Verre)								
2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
25,62	26,21	25,74	25,43	25,85	26,43	26,39	27,87	26,70



III.) Prévention et gestion des déchets : l'économie circulaire au cœur des intérêts communautaires

A.) Des leviers d'actions pour réduire nos déchets

• Le compostage individuel : un levier majeur

Le compostage permet de réduire à la source la fraction fermentescible des ordures ménagères (**soit environ 40 kilos par an et par habitant**), tout en permettant au particulier de produire chez lui, son propre compost, à moindre coût.

• Une implication forte et engagée autour d'une stratégie commune

En 2012, la Communauté de Communes des Aspres a décidé de mettre en place une démarche collective pour assurer le déploiement des composteurs individuels en prenant en charge une partie importante de leur coût initial.
 En termes de mode opératoire, chaque commune dispose ainsi d'un stock de composteurs délivrés par la Communauté des Aspres, qu'elle propose à ses administrés sous réserve d'un règlement de 5€ par équipement.



• Les enjeux économiques du compostage :

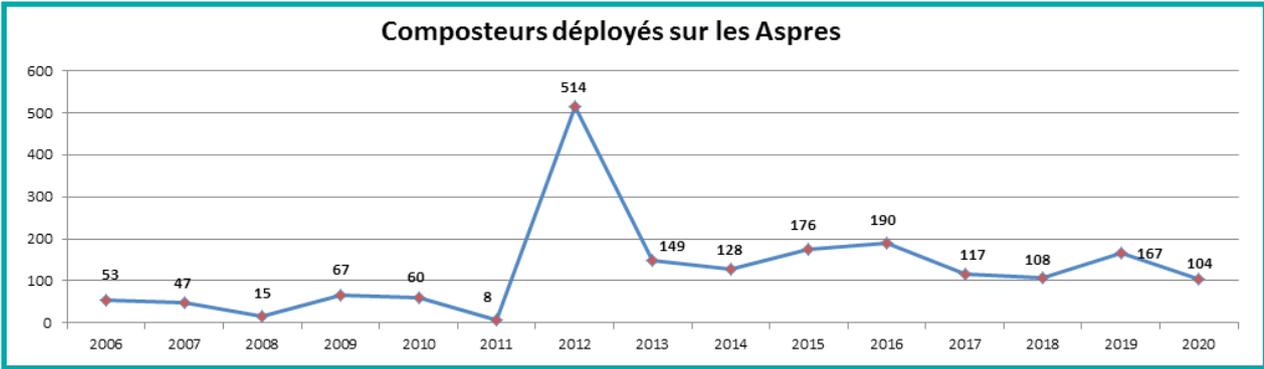
La pratique du compostage partagé ou individuel permet la réalisation d'économies de traitement. En effet chaque kilo de déchets organiques composté représente une économie financière sur la collecte et sur le traitement.
 A ce jour 1903 composteurs individuels ont été déployés sur notre territoire (soit potentiellement près de 1903 foyers équipés). Sachant qu'il y a en moyenne 2.36 personnes par foyers dans les Pyrénées Orientales et que chaque habitant produit en moyenne 40 kg de déchets organiques par an, cela représente :

- 1 903 x 2,36 x 40 = 180 tonnes
- 180 tonnes x 150 € (coût de la tonne incinérée en 2020) = **27 000 € d'économie par an**

En 2020, **104 composteurs individuels** ont été délivrés sur le territoire des Aspres.

• **Les composteurs sur notre territoire :**

En 2012 le lancement de notre stratégie commune autour des composteurs bois a ces équipements.



Ainsi cela porte à **1903** le nombre de composteurs individuels déployés au 31 décembre 2020 sur les Aspres.

Quelques références sur les P.O :

CC Roussillon Conflent : 112 composteurs déployés en 2019 pour un total de 1883 composteurs sur ce territoire.

Références CC Vallespir : 173 composteurs déployés en 2019 pour un total de 1934 composteurs sur ce territoire.

• **Le compostage partagé: une dynamique prônée sur les Aspres**

COMPOSTEURS PARTAGÉS IMPLANTÉS SUR LES ASPRES	
COMMUNES	LIEU D'IMPLANTATION
FOURQUES	Parking avenue du Vallespir
	Secteur le Réart
LLAURO	Camping Al Comu
	Village
MONTAURIOL	Hameau les hostalets
THUIR	HLM Canterrane – jardins partagés
	HLM Noguères
	Collège Pierre Moreto
	ALSH maternel
TROUILLAS	Résidence la colla
	Secteur cimetière
	Les écoles
	Quartier du Tonkin



A noter que nos ambassadeurs du tri continuent le déploiement de nouveaux points de compostage partagé sur le territoire des Aspres

► Réemploi et valorisation du textile : Les col

L'année 2020 fut marquée par deux événements majeurs qui ont impacté le captage du flux TLC (Textile Linge de maison et Chaussures):

- Des collectes TLC suspendues durant le 1er confinement.
- La liquidation judiciaire de la filière Eco-Textile sur le département des Pyrénées Orientales. La reprise des collectes n'a donc pas été possible dès le déconfinement.

Le Sydetom66 a ainsi œuvré pour trouver un repreneur. Le Relais a ainsi repris progressivement la collecte textiles sur les Pyrénées Orientales.

Que deviennent les textiles avec le Relais :

97% des Textiles, Linges de maison et Chaussures sont valorisés

Le Relais récupère chaque semaine plus de 1 800 tonnes de textiles, ce qui représente 55 % de la collecte en France.

Ces textiles sont acheminés vers 14 centres de tri, pour connaître différents sorts selon leur état et leur qualité.



- Les textiles utilisables en l'état sont revendus à bas prix dans les 73 boutiques Ding Fring du Relais ou destinés à l'export.
- Les textiles qui ne peuvent plus être portés sont recyclés par le Relais dans le cadre de la production de chiffons d'essuyage pour l'industrie, ou pour la fabrication de matières à partir desquelles est notamment fabriqué l'isolant Métisse®.
- La matière non valorisée représente 3 % des volumes collectés, dont la majeure partie sera utilisée en valorisation énergétique.

• Bon à savoir :

En développant l'activité textile et en prenant en charge toute la filière : la collecte, le tri, la valorisation, le Relais crée des emplois durables pour des personnes en difficulté.

En 30 ans, plus de 2 200 emplois ont ainsi été créés. Dans le même temps, le Relais est devenu leader de la filière en France.

• 16 de nos Communes bénéficient de cette collecte spécifique au textile :

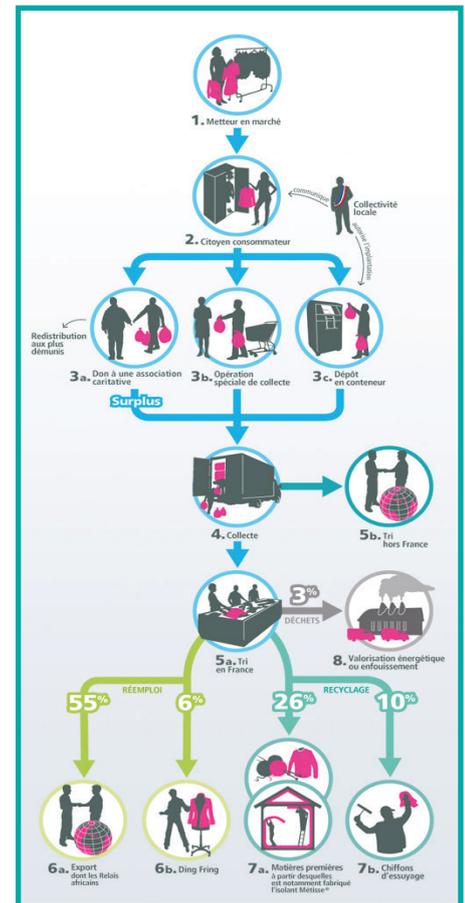
Banyuls dels Aspres; Brouilla; Camélas; Castelnou; Fourques; Llauro; Montauriol; Oms; Passa; St Jean-Lasseille; Terrats; Thuir; Tordères ; Tresserre; Trouillas; Villemolaque.

Les déchèteries de Thuir et Trouillas bénéficient également de leurs propres colonnes textiles.

Cette collecte vient compléter les dispositifs existants sur notre territoire, tels que l'action des associations.

• En 2020, 23 colonnes textiles sont en place sur les Aspres

LE RELAIS



Réf P.O 2020 : 620,50 tonnes soit 1,27 kg/hab

Evolution des tonnages text

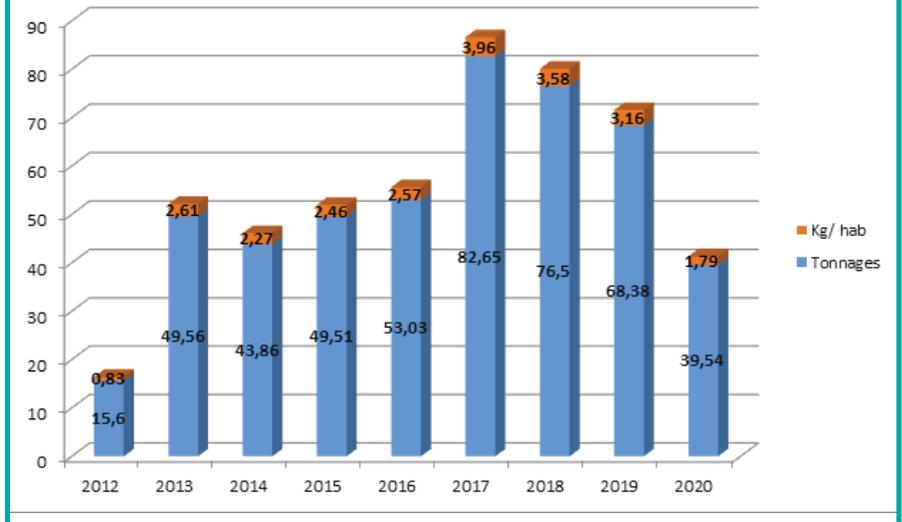
Au travers de ce graphique nous pouvons constater une diminution importante du captage du flux textiles depuis 2017. Ce constat peut s'expliquer par des prestations Eco-Textile qui se sont dégradées d'année en année : manque de réactivité et de suivi.

L'année 2020 ne peut être considérée comme une année normale au vue des problématiques rencontrées : COVID-19 & fin de la collecte pour Eco-textile.

Les efforts de tri et le travail communication sur le Textile doivent être largement relancés afin recréer une dynamique de prévention.

En 2020, nous restons au-dessus de la moyenne départementale qui est de **1,27 Kg/hab/an** de textiles collectés.

Toutefois l'objectif fixé par cette filière doit s'élever à 4,6 kg/hab/an, ce qui implique une importante marge de progression.



L'Eco-exemplarité :

- La Communauté de Communes des Aspres engagée dans une démarche d'éco-exemplarité :

Notre collectivité s'est engagée dans cette démarche afin de développer les bonnes pratiques au sein des administrations du territoire, tout en démontrant l'implication des collectivités locales dans l'adoption de pratiques écoresponsables.

Ainsi des actions ont été déployées au sein des services de la CC Aspres : amélioration du tri sélectif, collecte des piles usagées, paramétrage des imprimantes en impression Recto/Verso et Noir & Blanc, configuration de signatures écologiques pour les mails envoyés, mise en place de stickers sur les interrupteurs de lumière et sur les points d'eau (stickers devant permettre une prise de conscience de chacun sur les dépenses d'eau et d'énergie).

- Vers une extension de l'éco-exemplarité sur le territoire des Aspres :

Dans le cadre du Programme Local de Prévention des déchets, l'éco-exemplarité devra être étendue à l'ensemble des communes membres de la Communauté, ainsi qu'aux entreprises de notre territoire. Cet engagement se traduira par des actions simples et concrètes au sein de nos administrations et de nos professionnels.



Les Déchèteries



La Communauté de Communes des Aspres dispose de 2 déchèteries sur son territoire :
 - THUIR - TROUILLAS

1) Principes

• Qu'est-ce qu'une déchèterie ?

C'est un espace surveillé, encadré par des agents spécialisés et aménagé autour d'un quai de déchargement avec des bennes et des conteneurs spécifiques permettant de trier les déchets, autres que OM, par catégorie.

Les particuliers peuvent y déposer gratuitement leurs déchets occasionnels : ceux qui ne peuvent pas être collectés avec les Ordures Ménagères ou les Emballages Ménagers Recyclables en raison de leurs poids, leurs volumes ou leurs natures.

▶ Objectifs

- ▶ Réduction des dépôts sauvages.
- ▶ Un service public de proximité gratuit (pour les particuliers).
- ▶ Un exutoire possible pour les professionnels du territoire (apports payants).
- ▶ Une contribution à la protection de l'environnement.
- ▶ Une lutte contre le gaspillage avec valorisation et recyclage des matières.

▶ Conditions d'accès

- ▶ Accès limité aux véhicules de tourisme et à tout véhicule de largeur carrossable inférieure à 2,25 mètres et de PTAC limité à 3,5 tonnes.
- ▶ Ne sont admis que les habitants des 19 communes sur présentation d'une carte d'accès RFID (identification radio fréquence). Les personnes possédant un jardin ou terrain non bâti sur le territoire ne pourront se voir délivrer une carte d'accès. (ils ne participent pas au financement du service via le paiement de la TEOM).
- ▶ Les professionnels du territoire sont admis mais soumis à une tarification.

2) Les déchets acceptés en déchèterie

• Les déchets se répartissent en deux catégories :

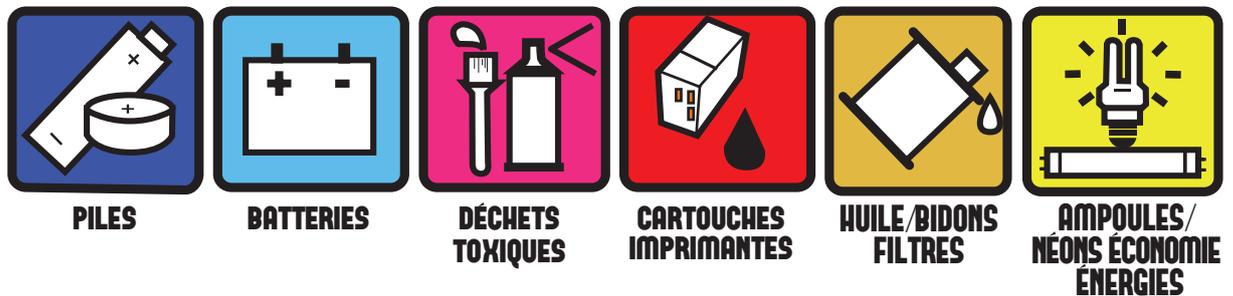
• Les déchets valorisables ou non

Bois, ferraille, métaux non ferreux, papiers, cartons, tout-venant, gravats, déchets Verts, Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques, mobiliers.

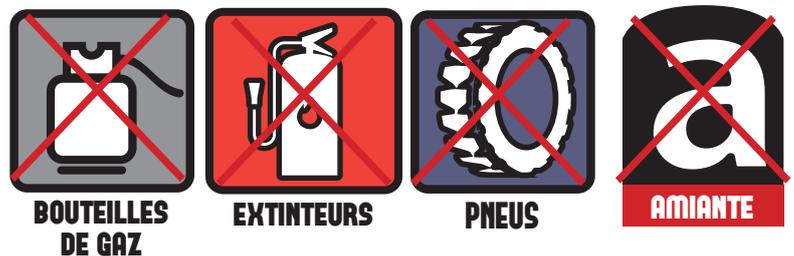


• Les déchets Ménagers Spéciaux (et/ou toxiques) :

Diluants, solvants, acides, produits phytosanitaires, produits pâteux, pots de peintures, aérosols non vides, lampes/ Néons, piles, batteries, huiles de friture, huiles de vidange, filtres à huiles de vidange et bidons usagés, cartouches d'encre, téléphones portables.



En l'absence de filières adaptées, certains flux ne sont pas acceptés : bouteilles de gaz, extincteurs, pneus, déchets amiantés.



3) Les Horaires d'ouverture

Horaires d'ouverture

Toute l'année du Lundi au Samedi :
de 8h30 à 12h00 & de 14h00 à 17h30
Fermeture les dimanches et jours fériés.

4) Les moyens de la collecte et de la réception des déchets

- Les déchèteries disposent de :
 - ▶ 1 à 2 agents en réception sur les quais par déchèterie
 - ▶ Effectif global de 5 – 6 agents
 - ▶ 1 tractopelle pour le compactage des caissons de THUIR



5) La gestion de l'évacuation des déchets

L'évacuation des déchets à partir de nos deux déchèteries est confiée à des prestataires spécialisés dont certains assurent aussi le traitement et/ou la valorisation.

a) L'enlèvement des déchets

	Produits acceptés en Déchèteries	Repreneurs / Transporteurs
	Tout venant /Bois / Déchets verts / Gravats	OURRY-VAILLS
Fer / Carton	OURRY-VAILLS / LINARES	
Déchets Diffus Spécifiques (DDS : produits pâteux, acides, huiles...)	TRIADIS	
Piles	COREPILE	
Lampes et néons à économie d'énergie	ECOSYSTEM	
DEEE	ÉCOLOGIC	
Textiles	LE RELAIS	
Meubles / Mobilier	ÉCO-MOBILIER	

b) Coûts de traitement 2020 pour la collectivité

Type de déchets	Traitement	Coûts de traitement 2020 pour la collectivité
Tout venant	Centre d'incinération (Calce) et Installation de Stockage des Déchets non Dangereux (ISDND à Espira de l'agly)	105 € / tonne
Bois	Société TUBERT (Elne)	75€ / tonne
Déchets verts	Plate-forme de broyage du Sydetom 66 (Thuir)	Pris en charge par le Sydetom66
gravats	Carrière « Roussillon Agrégats » (Sainte Colombe)	8 € / Tonne
Fer / cartons	Société Linares (Saint Feliu d'Avall)	Reprise ou facturation suivant l'évolution des cours du marché
Déchets Diffus Spécifiques (DDS : produits pâteux, acides, huiles...)	Triadis	Coût variable selon le type de produits traités et leurs affectations ou non dans la catégorie Eco-DDS

Déchets spéciaux pris en charge gratuitement	
Piles	COREPILE
Lampes et néons à économie d'énergie	ECOSYSTEM
Cartouches d'imprimantes	IDA66 et la ligue contre le cancer
Verres	Société VIAL
DEEE	Ecologic Soutiens financiers versés à la collectivité via le Sydetom66
Textiles	LE RELAIS
Mobilier / Meubles	Eco-mobilier Soutiens financiers versés à la collectivité via le Sydetom66

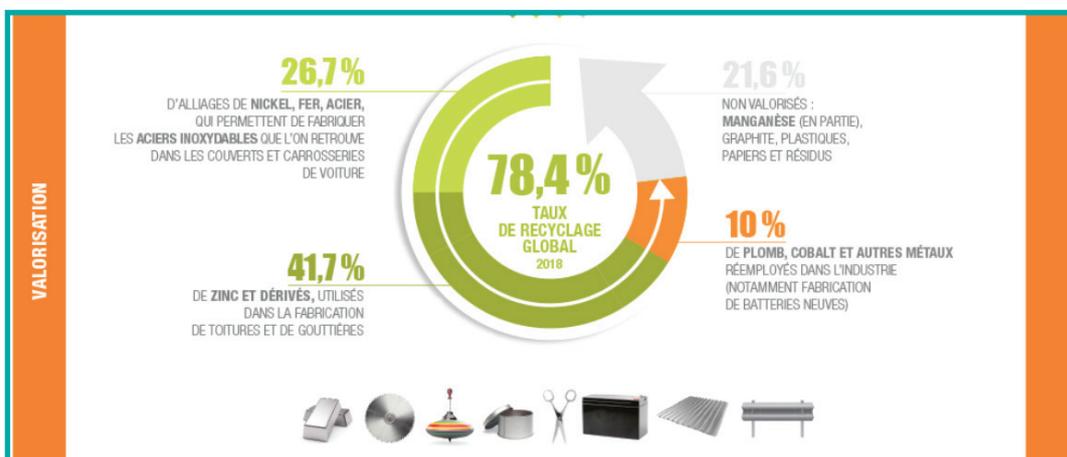
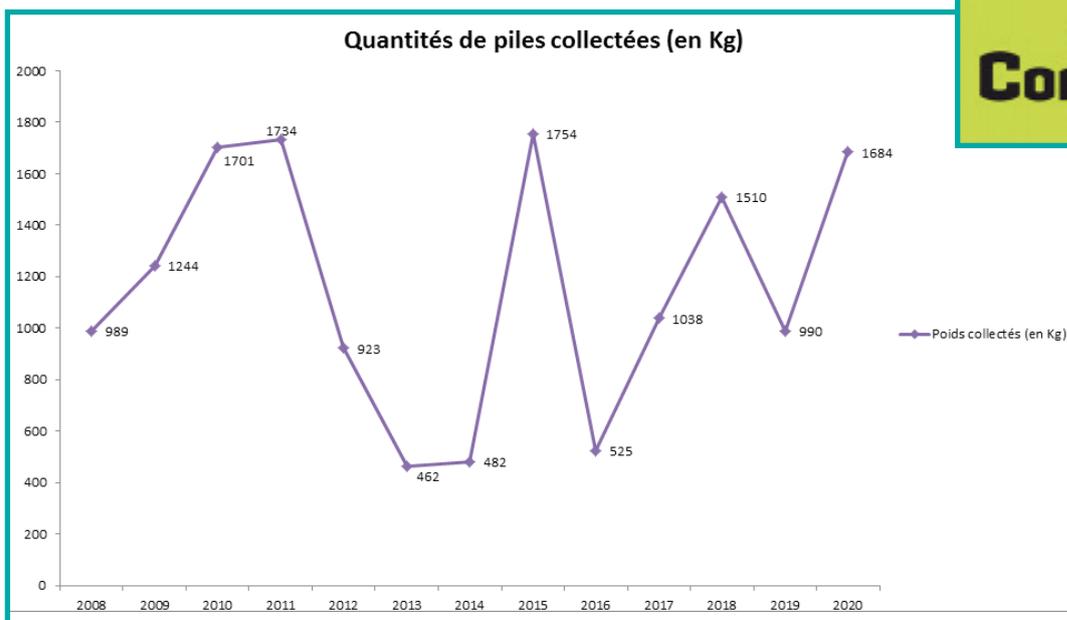
c) Une gestion plus approfondie de déchets spécifiques

1.) Les piles

Afin d'apporter des solutions de proximité pour la collecte des piles, de nombreux « bacs collecteurs » ont été déployés au sein de plusieurs structures communales (Mairies) et intercommunales (Siège de la CC Aspres, centre technique, ALSH, Crèche, office de tourisme).

Ces solutions facilitent ainsi le captage et l'élimination de ces déchets polluants.

Certaines piles peuvent libérer les métaux qu'elles contiennent et polluer les écosystèmes à long terme. Le mercure d'une pile bouton usagée peut par exemple **contaminer 400 L d'eau ou 1 m3 de terre pendant 50 ans.**



2.) Les déchets paramédicaux

Depuis le 1^{er} Juin 2014, un dispositif, mis en place par l'éco-organisme DASTRI est opérationnel.

Les patients en Auto-Traitement peuvent désormais **recupérer gratuitement** dans toutes les pharmacies, sur présentation d'une ordonnance, des boîtes à aiguilles (boîtes jaunes à couvercle vert), accompagnées d'un mode d'emploi. Une fois pleines celles-ci doivent être ramenées dans les pharmacies « point de collecte », repérables grâce à l'affichette apposée sur leur devanture ou sur la carte de géolocalisation disponible sur le site internet www.dastri.fr



Sur la Communauté de Communes des Aspres, 5 pharmacies collectent les boîtes pleines :

PHARMACIE PACCIANUS	31 avenue de l'olivier	Banyuls Dels Aspres
PHARMACIE DES ASPRES	1 rue Taste Vin	Fourques
PHARMACIE RIBES	19 avenue de la Méditerranée	Thuir
MC PHARMA	1 avenue de la Padrouze parc commercial Super U	Thuir
PHARMACIE MOULET	22 Boulevard Léon-Jean Grégory	Thuir
PHARMACIE FARINES	6 avenue du Mas Deu	Trouillas

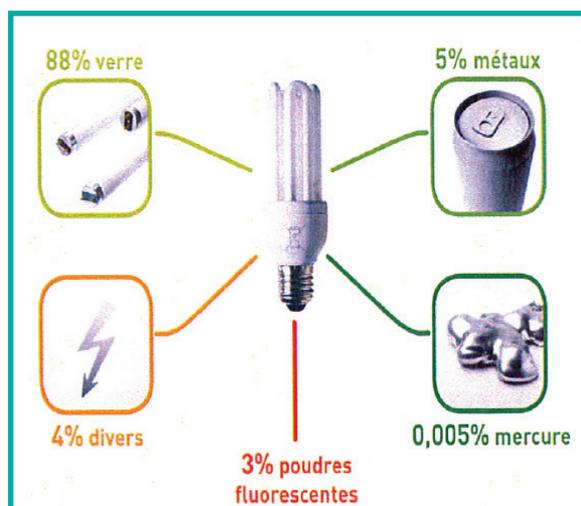
Ces DASRI suivront ensuite un circuit d'élimination, sécurisé et isolé du traitement des ordures ménagères, afin d'éviter tout risque de contact des agents de collecte.

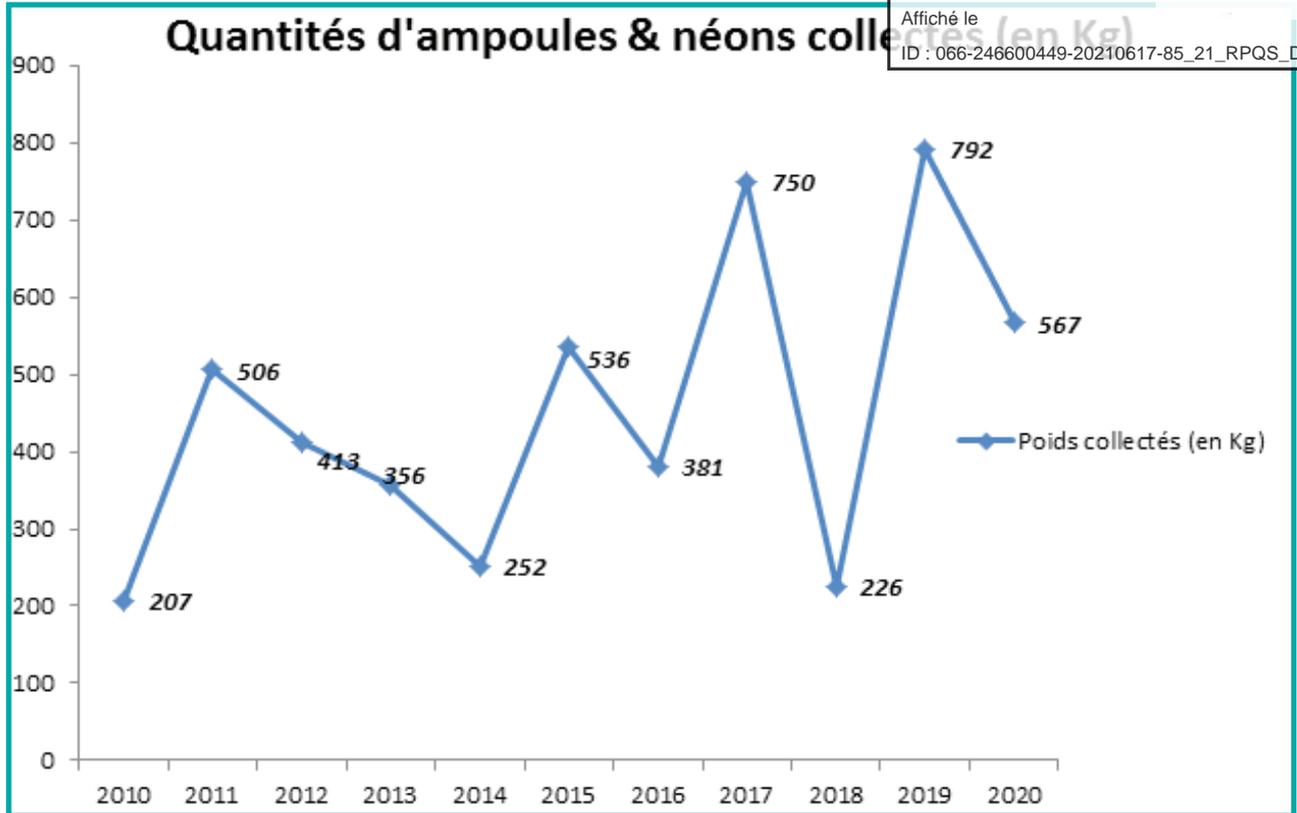
3.) Les ampoules et tubes " néons "

Les déchèteries de Thuir et de Trouillas sont des points de collecte pour les ampoules et tubes « néons » dites de nouvelles générations.



Une telle collecte permet de recycler à 93% les ampoules et tubes « néons » concernés. Le verre, le métal, et le mercure sont ainsi récupérés.



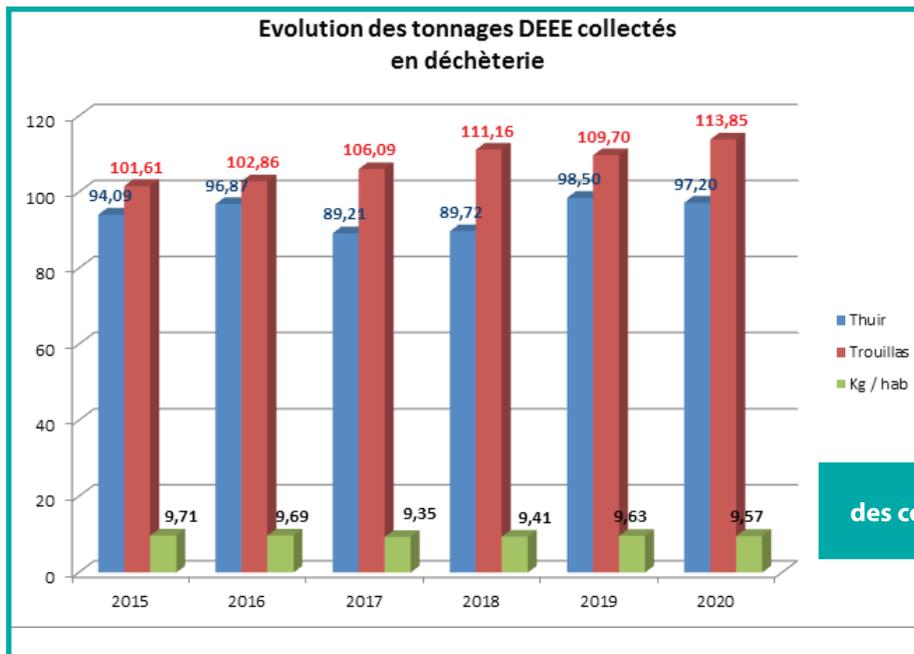


4) Les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

En France, la filière DEEE ménager est opérationnelle depuis le 15 novembre 2006 (date de l'entrée en vigueur des agréments des éco-organismes).

Ainsi depuis 2006, les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (**DEEE**) ne doivent plus être jetés à la poubelle. Tous les équipements fonctionnant avec une prise électrique, une pile ou un accumulateur (rechargeable) doivent être dépollués puis recyclés.

Pour répondre à cette nouvelle collecte **4 containers maritimes (2 containers par déchèterie) ont été mis en place pour accueillir les DEEE.**



81%

C'est le taux de recyclage moyen des appareils électriques et électroniques dépollués et traités

Performance moyenne 2019 des collectivités du département : 5,03 Kg/hab.

Bilan :

Entre 2015 et 2020 les tonnages DEEE collectés sur nos deux déchèteries ont évolué de +8%.

Ce bilan est positif puisqu'il permet à la collectivité de percevoir des soutiens financiers (liés aux tonnages collectés) et d'économiser sur les coûts de traitement et transport.



► Au niveau national :

Les déchets d'ameublements bénéficient d'une collecte spécifique via Eco-mobilier.

Cet éco-organisme, à but non lucratif, a pour objectif de répondre aux obligations réglementaires des entreprises concernées pour la collecte, le tri, le recyclage, la valorisation et le réemploi des meubles usagés.

Avant la création d'Eco-mobilier, 1 meuble sur 2 était enfoui.

A ce jour plus de 90% de ces déchets d'ameublement sont valorisés/ recyclés (en de nouveaux produits ou transformés en source d'énergie).

Perspectives futures : viser le ZERO enfouissement.

► Au niveau départemental :

Le Sydetom66 a conventionné à l'échelle départementale avec Eco-mobilier, et gère ainsi l'aspect contractuel et opérationnel de cette collecte.

► Au niveau de la CC Aspres :

Une benne éco-mobilier a été déployée sur la déchèterie de Trouillas, le 1er Octobre 2015.

Grace à des travaux d'aménagement, une benne éco-mobilier a pu être implantée sur la déchèterie de Thuir le 1^{er} septembre 2020. Ainsi de nouveaux tonnages vont pouvoir être captés sur le site de Thuir. Autant de tonnages synonymes d'économies de traitement et de transports pour la CC Aspres.

• Des économies pour la collectivité :

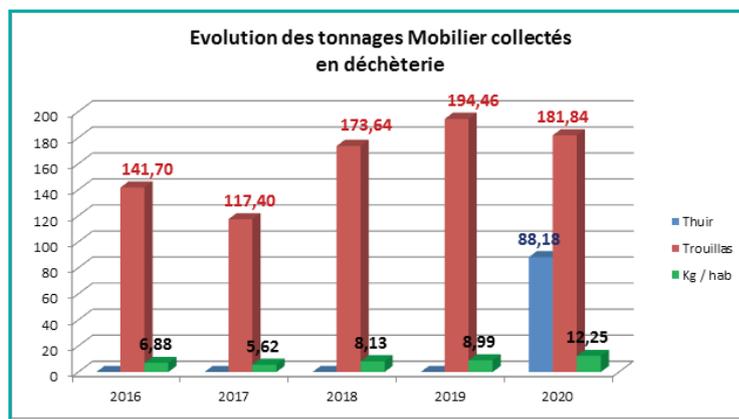
La mise en place de cette filière en déchèterie permet :



- de détourner : 50% des flux d'une benne Bois et 11% d'une benne Tout venant
- de bénéficier d'enlèvements gratuits pour cette benne mobilier.
- des économies de transports et de traitements sont ainsi réalisées chaque année par la collectivité

Ainsi des économies de transports et traitements sont réalisées chaque année par la collectivité.

La mise en place effective d'une collecte sur la déchèterie de Thuir permettra d'accroître cette tendance.



• Bilan :

Le captage de ce flux a connu une forte évolution depuis 2016 : +91% (notamment grâce à la mise en place d'une benne sur la déchèterie de Thuir).

La montée en puissance de ce flux est donc synonyme d'économies importantes pour la collectivité (en traitement et transport) mais également de recettes via les soutiens financiers versés par l'Eco-organisme.



6.) Les Déchets Diffus Spécifiques : Eco-DDS

En 2017, le Sydetom66 a adhéré à l'éco-organisme Eco DDS pour la collecte et des DDS* sur les déchèteries du département.

Nos agents se sont adaptés à cette filière et aux évolutions continues des périmètres de prise en charge (notamment au travers de formations spécifiques).



Un nouveau processus de tri permet à la collectivité de bénéficier de collectes et traitements gratuits, pour une grande partie de ces DDS.

Ainsi en 2016 (avant adhésion à Eco-DDS) les coûts de traitement et transport pour l'ensemble des DDS s'élevaient à 31 949,44 €.

Dès 2017 les facturations pour ce flux ont été **réduites de - 40%**.

DDS* = déchets diffus spécifiques ou autrement dit déchets dangereux de type produits pâteux, phytosanitaires, aérosols, solvants...

PÂTEUX

OUI

 ≤ 0,31 L	 ≤ 0,5 KG	 ≤ 0,5 KG	 ≤ 1,35 KG	 ≤ 2,5 KG	 ≤ 2,5 L
 ≤ 5 KG	 ≤ 15 L	 ≤ 15 L	 ≤ 15 L	 ≤ 15 L	 ≤ 15 L
 ≤ 20 KG	 ≤ 20 KG	 ≤ 25 KG	 ≤ 25 KG		

... et autres, cf. classification

NON

Se référer aux consignes de tri de la collectivité.

6) Les apports et enlèvements en déchèterie

a) La fréquentation des déchèteries

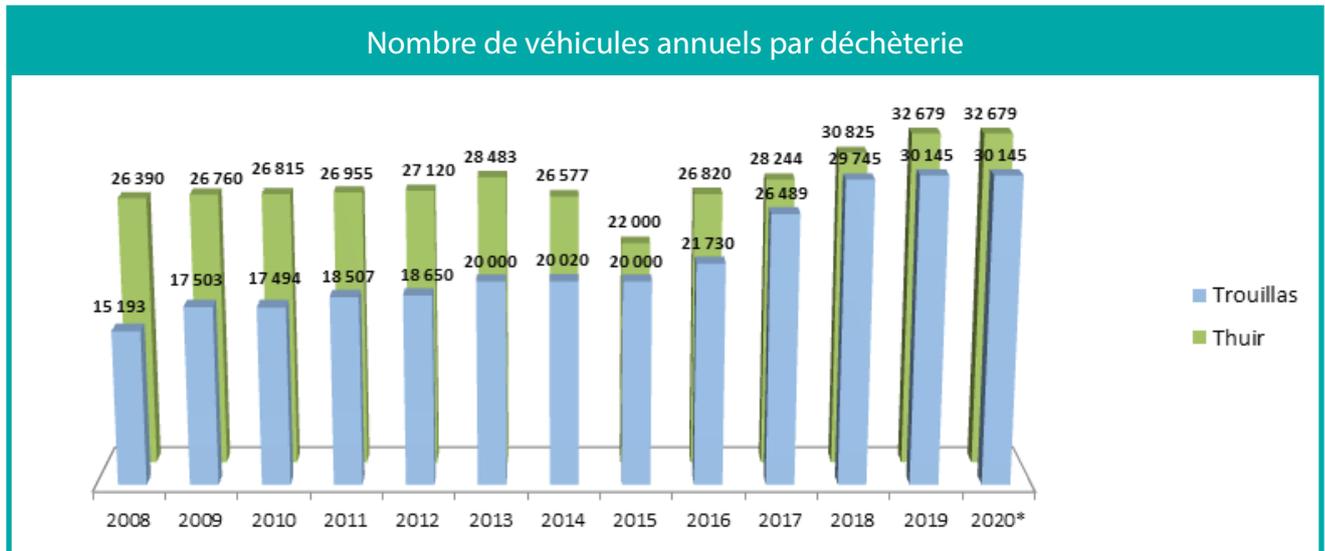
Le graphique qui suit présente les fréquentations des deux déchèteries communautaires.

L'arrivée de nouveaux administrés sur notre territoire et l'accroissement des populations sur nos communes augmentent le nombre de véhicules accueillis chaque année sur ces sites.

Le départ de Ponteilla en 2013, puis la fin du conventionnement avec Llupia au 1er janvier 2015 ont également eu un impact sur la fréquentation de nos sites communautaires.

La barre des 60 000 véhicules accueillis en déchèteries a ainsi été atteinte à partir de 2018

En l'espace de 11 ans, la fréquentation des déchèteries a ainsi connu une progression de **+24%** sur Thuir et **+98%** sur Trouillas.



*Fréquentations 2020 :

Le système de gestion des pesées et des entrées a dû être remplacé durant l'année 2020.

Les systèmes existants sont tombés HS fin 2019 sur Trouillas, et la déchèterie de Thuir a perdu toute connexion dès avril 2020 (box vandalisée).

Un appel d'offre a permis de faire appel à un nouveau prestataire et un nouveau système.

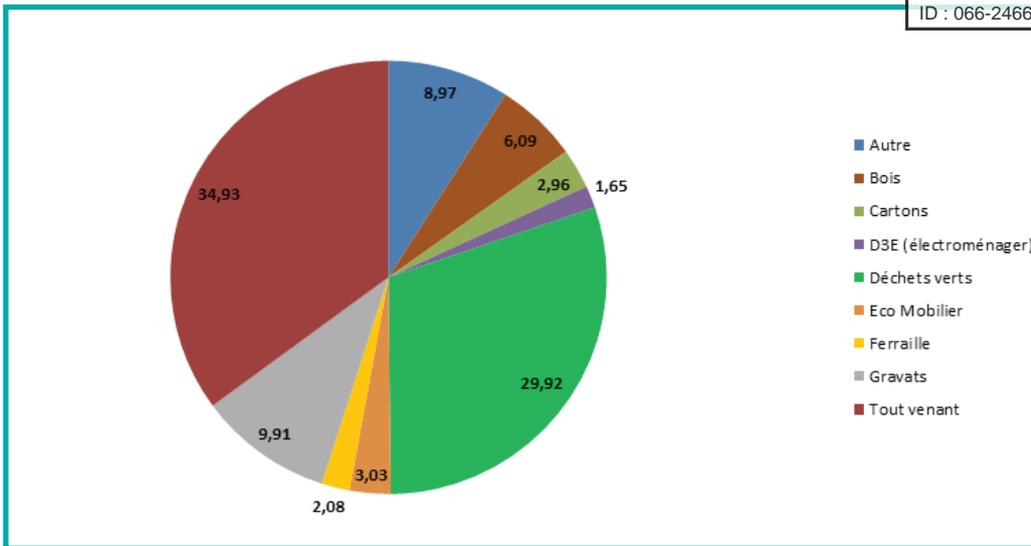
Un investissement de près de 25 000 € HT a été nécessaire pour renouveler le système existant.

Cette mise en place et les fréquentations furent également impactées par la crise sanitaire (fermeture des déchèteries puis ouverture progressive avec des affluences records).

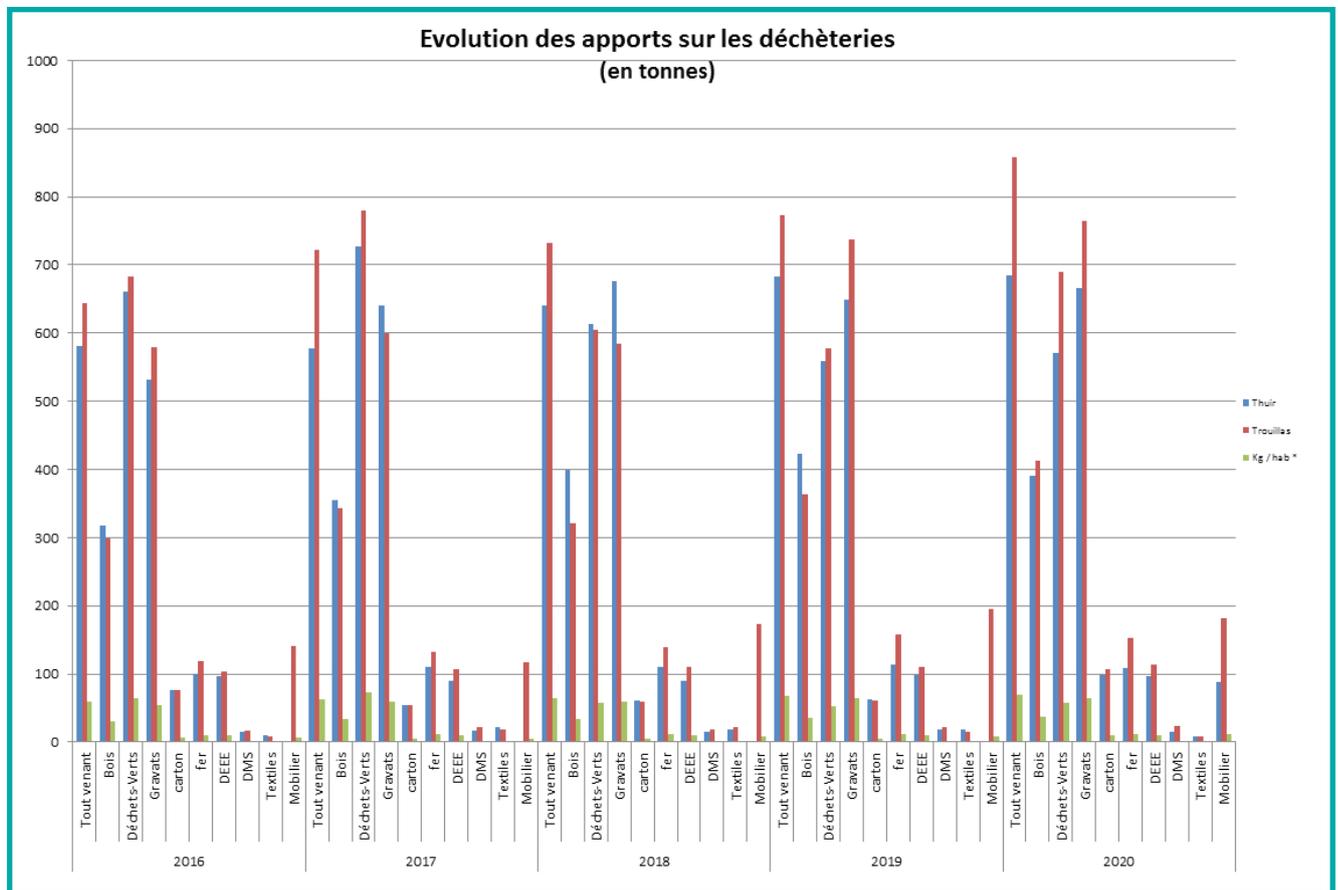
Ainsi les données de fréquentations ne sont pas exploitables sur une bonne partie de l'année 2020, les données 219 ont ainsi été reprises.

Ces dernières correspondent à la tendance observée sur l'année 2020, à savoir des fréquentations toujours aussi importantes.

c) Présentation des apports majoritaires sur nos déchèteries



d) Les enlèvements des déchets



Kg/ habitants											
Année	Tout venant	Bois	Déchets verts	Gravats	Carton	Fer	DEEE				
2015	65,31	36,16	70,87	59,27	7,7	7,87	9,71	1,38	1	1,5	260,77
2016	59,44	29,96	65,15	53,93	7,40	10,57	9,69	1,50	0,85	6,88	245,39
2017	62,26	33,42	72,09	59,33	5,22	11,67	9,35	1,82	1,94	5,62	262,73
2018	64,31	33,77	57,06	59,03	5,67	11,71	9,41	1,58	1,88	8,13	252,55
2019	67,31	36,34	52,53	64,10	5,72	12,53	9,63	1,86	1,54	8,99	260,54
2020	69,98	36,42	57,13	64,85	9,32	11,86	9,57	1,71	0,80	12,25	273,89
Evolution en % 2015-2020	7,15	0,72	-19,39	9,42	21,10	50,66	-1,42	23,85	-20,36	716,42	5,03

Bilan et constats des apports en déchèteries

	Evolutions 2019-2020 (en %)	
	Tonnages entrants	kg/an/hab.
Tout venant	6,01	3,97
Bois	2,18	0,22
Déchets-Verts	10,88	8,76
Gravats	3,15	1,17
carton	66,24	63,05
fer	-3,48	-5,34
DEEE	1,37	-0,58
DMS	-6,38	-8,18
Textiles	-47,17	-48,19
Mobilier	38,83	36,16

Au travers du tableau ci-dessus nous pouvons constater une augmentation de nombreux tonnages entrants en déchèterie. Ces évolutions positives impactent directement les coûts de fonctionnement de ces sites (notamment en ce qui concerne les coûts de traitement du tout-venant, du bois, des gravats, des DMS).

De plus les cours de rachat du carton et de la ferraille ont nettement chuté (le flux carton a tendance à coûter en traitement).

Le flux carton a connu une hausse importante de ses tonnages entrants. Ce phénomène est lié à l'explosion des livraisons à domicile et des achats sur internet (notamment en période de confinement).

La baisse des tonnages textile en déchèteries s'explique du fait de la fin des prestations Eco-textile, et une reprise de collecte complexe durant l'année 2020 (déjà marquée par la crise sanitaire).

Les apports de mobilier et DEEE sont synonymes de recettes, mais également d'économies de transports et traitement pour la Communauté de Communes.

Des pistes d'optimisation devront être mises en avant pour réduire les coûts de fonctionnement de nos sites, améliorer la gestion des déchets, ainsi que le geste de tri.

Grâce à ces 2 déchèteries 6041 Tonnes de déchets ont pu être récupérées en 2020.

Pour rappel : 5636 Tonnes en 2019.

(Tonnages comprenant : Tout-venant, Bois, Déchets-verts, Gravats, Carton, fer, DEEE, DMS, Textiles, Mobilier, Lampes, piles)

Taux de valorisation 2020 : 74,5 % (tonnages valorisés / total tonnages entrants).

Taux de valorisation 2018 : 74,2 %

INDICATEURS FINANCIERS

Les Coûts du Service Public : Collecte - Déchèteries

• L'investissement :

Nature des Investissements 2020	Montant en TTC	Recettes ENCAISSEES
Acquisition benne	-	FCTVA 2019 : 27 478,01
Achat de bacs Collecte	70 500,36	FCTVA 2019 : 18 352,15 + FCTVA 2020 : 283,40 + FCTVA2020 attendu : 11 585,80
Achat Colonnes à verre	21 060,00	FCTVA 2019 : 2 303,12 FCTVA 2020 : 3 454,68
Containers enterrés	1 920,00	FCTVA 2019 : 1 653,42 + FCTVA2020 attendu : 314,96
Remboursement emprunt (annuité)	59 774,79	14 464,00
Informatique	5 220,50	FCTVA 2019 : 609,44
Logiciel pesage + enregistreur	28 092,00	FCTVA 2019 : 588,02 + FCTVA2020 : 4 608,21
Achats équipements	2 148,78	FCTVA 2019 : 393,70 FCTVA 2020 : 352,49
Etude + travaux + quai mobilier + signal.°	12 412,40	FCTVA 2019 : 165,84 FCTVA 2020 : 894,48 FCTVA 2020 attendu : 5 749,86
Véhicule technique	-	FCTVA 2019 : 1 698,48
TOTAL	201 128,83	72 691,23

• Le Fonctionnement :

DÉPENSES	
Libellés	Montant réalisés
Collecte des OM +Coût Déchèteries <small>(dépends incluant l'entretien des bennes, les coûts du personnel, les assurances, le carburant.....)</small>	1 364 703,83
Traitement au Sydetom	985 143,05
Enlèvement et traitement 2 Déchèteries	301 494,33
Amortissements	147 325,05
TOTAL	2 798 666,26

auxquels sont à ajouter les dépenses d'investissement

• Détail des dépenses de fonctionnement par chapitre

- ▶ **011.** charges à caractère général : **551 018,58€**
-7,37% / 2019) dont 301 494,33 € aux prestataires de service pour le fonctionnement des 2 déchèteries (+9,66% / 2019)
- ▶ **012.** charges de personnel : **1 106 353,39€** (+10,74%/2019)
- ▶ **65.** Autres charges de gestion : **985 145,52€**
(+6,66%/2019) dont 985 142,61€ (+6,70%) de contribution au Sydetom (traitement OM), et divers : 2,41€
- ▶ **66.** charges financières : **8 823,72€** (intérêts dette)
- ▶ **67.** charges exceptionnelles : **- €**
- ▶ **68.** amortissement immobilisations : **147 325,05€** (+26,15% / 2019)

RECETTES	
Libellés	Montant réalisés
TEOM CommCom <i>(Rôle Suppl et Rôle Compl inclus)</i>	2 999 558,00
Redevance Spéciale	141 248,10
Récupération ferraille / cartons Récupération DEEE+Mâchefer	2 280,40
Vente composteurs	2 005,00
Redevance apports professionnels déch.	2 788,55
Atténuation de charges / maladie personnel / Rbsmt formations	67 684,39
Subvention OCAD3E (Recylum + Eco-systèmes)	9 435,75
Produits exceptionnels (rbsmt assurance,)	414,00
FCTVA sur dépenses d'entretien/ Réparation 2019 + 2020 FCTVA2020 attendu : 1 754,92	4 541,16
TOTAL	3 225 414,19

• Les ratios :

Données tonnages	2018			2019			2020		
	Tonnages	Répartition des tonnages DMA en %	Ratio Kg/ hab (pop DGF)	Tonnages	Répartition des tonnages DMA en %	Ratio Kg/ hab (pop DGF)	Tonnages	Répartition des tonnages DMA en %	Ratio Kg/ hab (pop DGF)
DMA (OMA + encombrants + déchèteries)	12923,23	%	592,08	13035,22	%	584,15	13654,39	%	605,73
Déchèteries	5394	41,74	247,13	5636	43,24	252,57	6041	44,24	267,99
Encombrants	105	0,81	4,81	100	0,77	4,48	100	0,73	4,44
OMA (verre + EMR + OMR)	7424,23	57,45	340,14	7299,22	56,00	327,10	7513,39	55,03	333,31
Verre	719,31	5,57	32,96	702,9	5,39	31,50	746,75	5,47	33,13
EMR	1239,97	9,59	56,81	1331,44	10,21	59,67	1259,17	9,22	55,86
OMR	5464,95	42,29	250,38	5264,88	40,39	235,93	5507,47	40,33	244,32



Objectifs du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets Occitanie (PRPGD)

DMA produits entre 2010 et 2025 : -13% soit 555 Kg/hab/an à atteindre

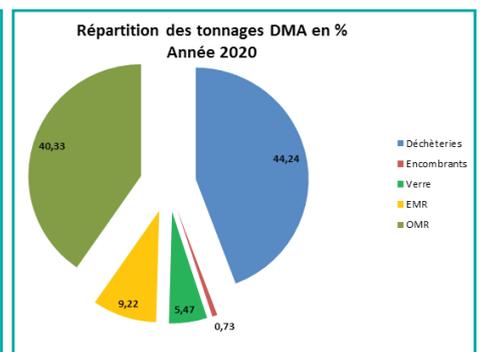
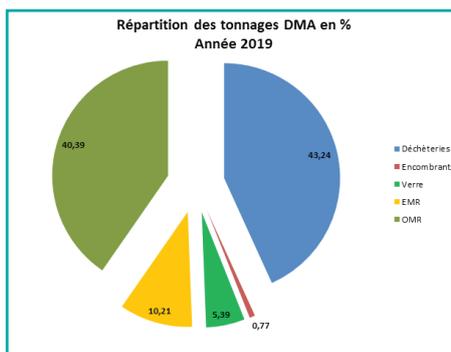
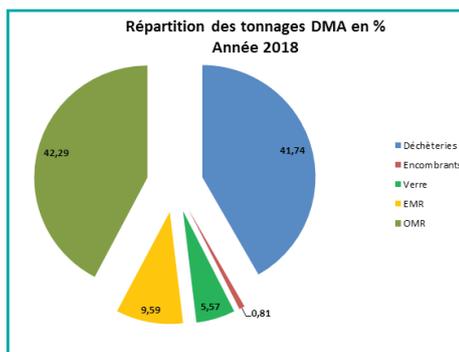
DMA produits entre 2010 et 2031 : -16% soit 532 Kg/hab/an à atteindre

Données coûts	2018	2019	2020
Population desservie (DGF)	21827	22315	22542
Dépenses de fonctionnement	2 486 800,08 €	2 725 084,52 €	2 798 666,26 €
Coût du service public de ramassage et élimination des déchets par tonne (DMA)	192,43 €	209,06 €	204,96 €
Coût du service public de ramassage et élimination des déchets par habitant (pop DGF)	113,93 €	122,12 €	124,15 €



Coût moyen de la gestion des déchets en Occitanie en 2016 : **116 € HT/ Hab**

Ce coût est réduit à **113 € HT / Hab** pour les collectivités ayant mis en place des Programmes Locaux de Prévention des Déchets (PLPD).



• Le mode de financement du service :

La Communauté de Communes des Aspres finance ce service par :

- ▶ **La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, la TEOM**

produit 2020 = 2 994 410,00 € + 5 148,00 €

(rôles supplémentaires 2020 et complémentaires 2020)

- ▶ **La Redevance Spéciale : produit 2020 = 141 248,10 €**

- ▶ **Le produit lié aux apports des professionnels** en déchetterie n'est pas suffisamment caractéristique pour être intégré comme une recette essentielle au fonctionnement du service (2 788,55 € pour 2020).

• Bilan :

Par délibération en date du 31 Mars 2003, le Conseil Communautaire a institué un service public de collecte, tri et valorisation des déchets ménagers et assimilés rendu et a délimité les zones en considérant que chaque territoire communal constituait à lui seul une zone ; Les critères retenus permettant de prendre en compte les conditions de réalisation du service ainsi que son coût :

- ▶ durée du ramassage
- ▶ longueur de la tournée
- ▶ volume des bacs mis à disposition

	Coût du service (€ TTC) Fonctionnement	Recettes (€ TTC)			Coût supporté par le Budget général (€ TTC)
		TEOM	Récupération Ferrailles/cartons	Redevance Spéciale	
2005	1 977 509,01	1 894 790,77	8 143,20	-	74 575,04
2006	2 134 428,39	1 951 504,00	25 545,17	96 420,25	60 958,97
2007	2 204 876,00	2 098 989,00	24 814,28	94 991,21	13 918,49
2008	2 236 047,17	2 125 173,00	12 684,28	97 877,99	311,90
2009	2 378 685,35	2 252 958,00	10 370,50	91 938,08	23 418,77
2010	2 630 385,37 *	2 306 817,00	14 858,80	90 731,29	188 783,60
2011**	2 713 664,02*	2 574 244,00**	11 813,36	97 017,92	30 588,74
2012**	2 788 297,93*	2 666 518,00**	6 656,90	94 279,26	20 843,77
2013**	2 543 364,82*	2 529 157,00**	6 691,40	95 379,79	-
2014	2 659 433,20*	2 326 108,00	7 656,80	97 529,16	228 139,24***
2015	2 591 017,72*	2 669 946,00**	36 935,75	108 511,65	- 224 375,68****
2016	2 392 018,48*	2 556 558	23 172,78	138 717,99	- 326 430,29
2017	2 427 730,28	2 671 983	23 621,70	143 286,76	- 411 161,26
2018	2 541 421,55*	2 770 930	43 973,75*****	138 627,84	- 412 109,74
2019	2 782 329,10*	2 896 427	31 081,72*****	141 869,72	-287 049,34
2020	2 858 441,05*	2 999 558	5 068,95*****	141 248,10	- 287 434,00

* capital de la dette compris ** participation PMCA inclue *** Participation PMCA 2014 non inclue

**** Participation PMCA 2014 inclue ***** Accès professionnels déchetterie inclue

A noter : l'ensemble des investissements attachés à la compétence ne sont pas comptabilisés, sauf le remboursement de capital d'emprunt à compter de 2010. La charge supportée par le budget général permet de financer les investissements (pour 2020 : 141 354,04€ hors capital emprunt).

• Eléments comparatifs avec un EPCI* du département :

	Année prise en compte	Population du territoire	Montant TEOM perçu	Montant Redevance Spéciale perçu	Facturation apports Déchèteries	Charges de personnel
	2020	22 049	2 999 558 €	141 248,10 €	2 788,55 €	1 106 353,39€
	2019**	18 621	2 286 181€	46 726,68 €	Pas de facturation	Non Communiqué
	2019**	21 133	3 247 241 €	184 540,02 €		783 371,29 €

*Communauté de Communes ayant une typologie de territoire proche de celle des Aspès.

** Données 2020 non disponible

Les services à la population sont différents d'un EPCI à l'autre, les comparaisons ne se basent donc pas sur les mêmes prestations. Toutefois les éléments repris permettent d'identifier des tendances.

- La crise sanitaire liée à la pandémie COVID-19 a impacté le service de gestion et prévention des déchets.
 - Les différents services et agents ont su répondre présents afin d'assurer une continuité des missions nécessaires au maintien de la salubrité publique.
 - Les collectes ont ainsi été refondues en mode « dégradé » durant le 1er confinement, afin de faire face à l'épidémie et intégrer les contraintes externes (fermeture du Centre de tri durant 5 semaines).
 - Les déchèteries ont également été fermées durant 5 semaines et ont rouvertes progressivement. La réouverture de ces sites a provoqué des affluences records, complexes à gérer pour les agents mobilisés.
 - Le service des encombrants a également connu, lors de la reprise des tournées, de fortes sollicitations.
 - Les demandes de maintenance du parc containers restent importantes.
 - Le service de prévention des déchets, au travers de notre ambassadeur du tri a connu une année compliquée : la communication, la participation à des manifestations, l'organisation d'opérations et les animations ont été largement réduites.
- De plus, au 30 septembre 2020, la Communauté de Communes des Aspres n'a plus eu d'ambassadeur du tri & de prévention, mettant ainsi à l'arrêt l'ensemble des missions (communication, entretien/déploiement composteurs partagés, animations scolaires et tout public, diagnostics déchets, prospectives prévention...)
- 8 nouvelles colonnes à verre ont été déployées (diagnostic verre, demandes collecteur ou Mairie). De plus les colonnes HS ont continué à être remplacées.
 - Les composteurs individuels restent des équipements de prévention plébiscités.
 - Les déchèteries continuent à connaître des fréquentations importantes. Ainsi les tonnages de déchets acceptés sur ces sites continuent à grimper.
 - L'optimisation du tri et du fonctionnement des déchèteries est un levier majeur pour maîtriser les coûts de fonctionnement de ces sites.
 - De nouveaux horaires d'ouverture pour les déchèteries sont en cours de discussion au niveau des élus.
 - Une benne ECO-Mobilier a pu être implantée sur la déchèterie de Thuir (nouvelle source d'économies et de soutiens financiers).
 - La signalétique en déchèterie a été renouvelée pour une information claire et actualisée.
 - De nouveaux quais pour le carton ont été réalisés sur les déchèteries afin de favoriser un meilleur tri, et optimiser le remplissage des bennes.
 - Une prestation de location / entretien des Equipements Protection Individuelle (EPI) a débuté en décembre 2020 pour nos agents techniques. Ainsi ces derniers bénéficient d'une prestation permettant la mise à disposition d'EPI propres, lavés et normés.



• **En 2021 il conviendra de :**

- Lancer une étude visant à optimiser la gestion des déchets et définir les futurs enjeux pour la CC Aspres.
- Etudier le déploiement de nouveaux modes de collecte : **Point d'Apport Volontaire (PAV)**, collecte robotisée.
- Identifier et déployer des leviers permettant de maîtriser la hausse des coûts de traitement des déchets.
- Maintenir une veille sur les appels à projet en cours et à venir (CITEO, Région, ADEME..).
- Assurer une veille sur les évolutions liées à la gestion des déchets (bio-déchets, tarification par flux, Programme Local de Prévention des Déchets..)
- Continuer à réaliser les aménagements nécessaires pour améliorer les conditions de travail des agents de collecte.
- Remplacer progressivement les bacs type 90L (bacs non adaptés au levage mécanisé de nos BOM).
- Dynamiser le fonctionnement de l'espace préservant sur la déchèterie de Thuir, en lien avec la Recyclerie de Elne.
- Continuer à moderniser les outils de collecte tout en poursuivant la démarche de renouvellement du parc véhicules.
- Développer plus largement la Prévention des Déchets en privilégiant une continuité des missions.
- Animer, via les ADTP, le réseau d'utilisateurs de composteurs individuels (prises de contact, échanges d'informations, aides et suivis sur les pratiques de compostage...)
- Acter les horaires d'ouverture des déchèteries.
- Continuer à exploiter les données statistiques déchèteries et améliorer le service.
- Améliorer les ratios de collecte du « Verre » sur notre territoire et déployer une communication spécifique (sacs cabas...).
- Continuer à identifier les points noirs en terme de tri sélectif pour mener des campagnes de sensibilisation, et de communication.

Le présent rapport a été présenté au Conseil Communautaire du lequel en a pris acte.

**Le Président,
René OLIVE**